

« LE JUGE PENAL ET L'EXPERTISE NUMERIQUE »

*Ouvrage d'Alexis RIMBAUD, spécialiste des nouvelles technologies de l'information,
co-édité par PRESAJE et DALLOZ.*

LE THEME

Tout le monde a en mémoire le fameux « élémentaire mon cher Waston » de Sherlock Holmes. Sans le savoir, Conan Doyle préfigurait, dans ses romans, la réalité du déséquilibre croissant des connaissances, qui du juge pénal, qui de l'expert.

Aujourd'hui, le décor a changé. Bénéficiant déjà d'une large expérience au service des juges d'instruction et des policiers, notamment dans le domaine pénal, Alexis Rimbaud nous offre un regard original, mêlant à la fois les contraintes du terrain, l'interaction du travail de l'expert avec une variété d'acteurs et les exigences nouvelles auxquelles l'expert est confronté.

Actuellement, avec l'apparition des technologies numériques, la nouvelle forme des investigations dans les crimes de sang et les délits financiers a engendré une triple évolution :

- l'identification de tout individu est du domaine du possible par l'objet réputé lui être attaché, partout et à chaque instant ;
- l'accès aux informations tirées de l'invisible des cellules humaines, de l'infiniment petit, est grand ouvert ;
- le contre-piratage des circuits illicites de la criminalité financière offre des perspectives qui ne tiennent compte ni du temps, ni l'espace et des droits locaux...

Mais les conclusions de l'expertise construites sur l'utilisation des technologies numériques sont-elles vraiment aussi accessibles et « élémentaires » que celles dont pouvait se prévaloir Sherlock Holmes ?

La question mérite d'être posée quand on sait que le juge qui dispose n'a pas reçu la même formation scientifique que celle du technicien qui propose, lequel n'a que très rarement une solide formation juridique.

*Disponible en librairie – Dépôt légal septembre 2007
Format 240 x160, 200 pages, 25 €, Institut PRESAJE, Ed. Dalloz*

L'AUTEUR

- Alexis **RIMBAUD**, *spécialiste des nouvelles technologies de l'information, exerce en entreprise les fonctions de directeur des systèmes d'information. Il a été maître-assistant à l'université Paris VIII.*

PREFACE ET POSTFACE

- **Préface de Michel ARMAND-PREVOST**, *avocat à la cour, ancien conseiller à la Cour de cassation.*
- **Postface de Thomas CASSUTO**, *vice-président au tribunal de grande instance de Nanterre, chargé de l'instruction.*

